EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE:



Il permet d'appréhender les capacités psychomotrices d'un conducteur pour maîtriser la conduite, d'un engin, d'une grue, d'un PL

Dans quelques rares cas de salariés : conducteur PL, engins chantiers, chariot automoteur, grue, machines dangereuses, conducteur PL, le médecin du travail peut être amené à prescrire un examen psychotechnique (afin de mesurer les réflexes, capacités d'attention, de concentration, de tolérance au stress et de raisonnement logique).



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Pour les conducteurs (VL et PL), uniquement après que le conducteur ait été déclaré *indemne* de toute affection susceptible de contre-indiquer la conduite.

Arrêté du 28 /03/2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (refonte) JO 03/04

Les résultats de cet examen, lui sont transmis par le psychologue agréé, qui l'a réalisé.

Il peut être réalisé auprès de tout psychologue inscrit au registre ADELI, sous réserve qu'il ait suivi la **formation initiale** (9 heures) et la **formation continue** (1 an après la formation initiale; puis tous les 5 ans, une formation de 4 heures) définies par **:arrêté du 18/01/2019 JO 27/02.**

Le psychologue doit également justifier d'au moins 5 années d'expérience au cours des 10 dernières années dans le cadre du contrôle de l'aptitude médicale à la conduite.

Les psychologues ont 2 ans, à compter de la publication de l'arrêté, pour bénéficier de la formation initiale, *ils doivent se former avant le 18/01/2021*

L'arrêté (annexes) précise tous les critères que doivent remplir les examens psychotechniques ; il dure entre 45 min et 2 heures ; il comprend :

1/ Entretien Individuel : d'une durée de 30 min maximum, aborde plusieurs points dont :

- Situation du conducteur (son histoire, sa situation familiale et professionnelle, sa santé, son hygiène de vie)
- Usages d'un véhicule motorisé soumis à la détention d'une autorisation de conduite (enjeux professionnels, personnel et sociaux)
- Etat de son véhicule (type et état : assurance, contrôle technique)
- Appropriation du code de la route et le respect des règles et sanctions ...

2/ Tests Psychotechniques:

Se déroulent sur un ordinateur (sans connaissances informatiques requises), il permet de mesurer les réflexes, les capacités d'attention, de concentration, de coordination, de tolérance au stress et de raisonnement logique.

1/ Répondent à plusieurs critères :

Être:

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- > Accessibles aux personnes ne maîtrisant pas ou mal la langue française
- Accessibles aux personnes souffrant de troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie et dyspraxie)
- > Accessibles aux personnes sourdes et malentendantes
- > Facilement utilisables et n'exiger aucune connaissance particulière en informatique pour l'usager
- Standardisés et étalonnés auprès des populations concernées, valides, fidèles et consensuels
- Permettre de mesurer des données objectives
- Permettre de prédire la performance de conduite.

2/ Doivent permettre l'exploration de divers champs de l'activité psychomotrice en lien avec la conduite tels que :

- Capacités visio-attentionnelles
- Vitesse de traitement de l'information et vitesse de réaction
- Capacité de coordination des mouvements et les fonctions exécutives (inhibition, raisonnement, planification).

3/ Peuvent être réalisés sur tout support dès lors que les préconisations sont respectées.

Les différents éléments rapportés dans le compte rendu d'examen permettent une conclusion :

- Avis favorable
- Avis favorable avec restriction
- Avis défavorable.

L'avis émis par le psychologue est valable 6 mois, et a une portée nationale.

